



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Licence de chiens

Un simple rappel à nos citoyens qui possèdent un chien de l'obligation de se procurer, avant le 1^{er} mai de chaque année, une licence pour leur animal, disponible au bureau municipal, au coût de 5 \$ chacune.

De plus, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de contrôler les déplacements de votre animal, qu'il ne peut circuler hors des limites de votre propriété sans être tenu en laisse et que toute contravention au règlement numéro 012-106 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec est passible d'une amende.

Marché aux puces du Parc de la Tour 2017

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans lance une nouvelle activité cette année!

En effet le samedi 15 juillet 2017 se tiendra le premier marché aux puces du Parc de la Tour du Nordet. Nous offrons donc la possibilité à ceux qui le désirent de louer l'une des 18 tables qui seront disponibles lors de cette journée. Vous pouvez réserver votre table au coût de 10 \$ par table pour la journée en communiquant avec le bureau municipal pendant les heures régulières d'opération. Nous vous informerons alors des modalités qui s'appliqueront. En cas de pluie l'activité sera remise au lendemain.

C'est un rendez-vous!

Affaires municipales

Mis à part les dossiers administratifs habituels le conseil s'est prononcé sur le dossier de l'offre de service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité. Pour le conseil, il a toujours été évident et plus que souhaitable que les services de premiers répondants soient offerts sur le territoire selon la même délimitation territoriale que pour les services incendies.

Étant donné que les municipalités de Saint-Jean et de Sainte-Famille ont toutes deux des services de premiers répondants offerts à leurs citoyens il apparaît normal que Saint-François puissent convenir d'une entente avec ses voisins pour ces services.

Il faut souligner qu'une entente est déjà conclue avec Sainte-Famille, il ne reste donc qu'à inviter Saint-Jean à se joindre à nous pour compléter une meilleure couverture du territoire. C'est donc dans ce sens qu'une demande officielle de collaboration a été votée pour être expédiée au conseil municipal de Saint-Jean.

En espérant que nous pourrons vous informer de la conclusion d'une entente dans les prochains mois!

D'ici là, n'oubliez pas de mettre à votre agenda les prochaines séances du conseil municipal qui sont prévues le lundi 3 juillet 2017 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon. Il s'agira d'une séance publique de consultation sur une demande de dérogation mineure des propriétaires du 112, chemin Roberge qui sera immédiatement suivie de la séance ordinaire de juillet.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier